

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le deux juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 25 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Sandrine PASSEBON, , Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents : Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Thierry BROSSARD

OBJET : Admissions en non-valeur

Le Maire informe l'assemblée que la Commune d'Echiré a reçu du Comptable du Trésor, quatre états de créances irrécouvrables.

Considérant les listes des admissions en non-valeur des titres de recette émis, pour un montant total de 2 424,80 €, se décomposant de la façon suivante :

- Liste n°5981410315 du 04 mai 2023 (pour 4,67 €) :
 - 0,10 € de 2019 (inférieur au seuil de poursuite)
 - 0,40 € de 2019 (inférieur au seuil de poursuite)
 - 0,66 € de 2019 (inférieur au seuil de poursuite)
 - 3,51 € de 2019 (inférieur au seuil de poursuite)
- Liste n°6227521115 du 04 mai 2023 (pour 78,55 €) :
 - 78,55 € de 2016 (débitéur décédé et demande de renseignement négative).
- Liste n°6228710915 du 04 mai 2023 pour (139, 45 €) :
 - 26,40 € de 2020 (clôture insuffisance actif sur RJ-LJ),
 - 113, 45 € de 2021 (clôture insuffisance actif sur RJ-LJ).
- Liste n°6204690315 du 04 mai 2023 pour (2 202, 13 €) :
 - 1 315,95 € de 2021(surendettement et décision d'effacement de dette),
 - 886,18 € de 2020 (surendettement et décision d'effacement de dette).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Admettre en non-valeur (comptes budgétaires 6541 et 6542) la somme de 2 424,80 € selon les états transmis, arrêtés à la date du 04 mai 2023 ;**
- **Autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 2 juin 2023

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Le secrétaire de séance,
Thierry BROSSARD

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : **07 JUIN 2023**
Notifié ou publié le : **08 JUIN 2023**